



Marie est-elle Corédemptrice ?

Bien chers fidèles,

J'ai pris la peine de lire la note doctrinale venue de Rome le 4 novembre dernier sur les manières d'appeler la Bienheureuse Vierge Marie. Vus la réaction vigoureuse de Menzingen (maison-mère de la FSSPX) et l'entretien évocateur accordé par l'abbé Pagliarani, il fallait aller aux sources pour en avoir le cœur net. A la lecture du communiqué de Menzingen, on sent la dévotion blessée de l'enfant pour sa mère, qui ne permet pas qu'on évacue la gloire qui est la sienne.

Ce texte de Rome a soulevé d'abondantes critiques, car il met en cause les titres de Notre Dame auxquels le peuple chrétien a été habitué depuis des siècles. Ce texte nous attriste, car il tente de diminuer et même d'ignorer le rôle joué par Marie dans notre salut. Pire, ce texte offense nos oreilles pieuses. En fait, ce texte nous scandalise, tout simplement.

La longueur de la « note » rend possible de beaux développements sur l'œuvre admirable opérée par le Christ, qui n'aurait pas été possible sans Sa Mère, qui est la disciple parfaite, ainsi que sur l'immense amour de Marie pour Son Fils, Son Sauveur et Son Dieu. Mais le rôle de Marie n'en est pas moins diminué constamment au fil des 80 paragraphes. Ainsi, parmi les disciples du Christ qui s'ouvrent totalement à Son Amour, Marie tient le haut du pavé, à une hauteur exceptionnelle car elle seule est la Mère du Sauveur, mais ce rôle maternel à notre égard, d'intercession et d'inspiration, est bien loin de la mission absolument unique que l'Eglise a toujours vu en Elle : celui d'avoir mérité notre rédemption et de l'appliquer à nos âmes. En déclarant que le titre de « corédemptrice » est toujours inapproprié, et que celui de « médiatrice de toutes grâces » est dangereux, on diminue tragiquement le rôle de Marie et on ne rend plus compte de la vérité.

La vérité, la voici : premièrement, Marie a mérité notre rachat et deuxièmement, c'est Marie qui distribue toutes les grâces que nous recevons de Dieu. Ceci est l'enseignement traditionnel de la Sainte Eglise, qui précise que ce que Notre-Seigneur a fait en stricte justice, Marie le fait en vertu de son amour très ardent pour le Sauveur, lorsqu'au pied de la croix Elle s'unit au sacrifice.

L'objection de l'abbé Pagliarani est donc doctrinale ; elle va bien au-delà de l'amour blessé de l'enfant de Marie. En fait, c'est le fondement même de la vie chrétienne qui est ébranlé. Puisque la Bienheureuse Vierge est devenue la Mère de Dieu pour que Dieu puisse devenir la Victime du sacrifice, et que Marie est notre modèle parfait parce qu'Elle offre Son Fils, au Golgotha, on comprend que Marie est notre modèle pour cette raison précise qu'elle embrasse la croix et s'y unit avec Son amour très pur et très ardent. Marie a mis trente-trois ans pour gravir le Calvaire, et tous les jours, depuis celui où le vieillard Siméon lui annonça Son Cœur transpercé, elle a porté cette croix, ayant devant les yeux ce sommet effrayant qui s'approchait peu à peu, mais qu'Elle voyait néanmoins comme un sommet extrêmement désirable.

Le titre de « corédemptrice » que tant de saints et de papes ont tenu à répéter (jusqu'à Jean-Paul II inclus !) résume avec force et netteté toute la vie de la Vierge Marie. En rejetant ce titre, on détruit le rôle crucial de Marie qui souffre avec Son Fils pour nous sauver, et on se débarrasse de la croix que notre Maître crucifié nous commandait de porter.

Nos croix quotidiennes deviennent un scandale, une pierre d'achoppement, une absurdité. La patience de tous les jours dans les épreuves, en union avec Jésus et Marie au Calvaire, peine à trouver sa place. Si l'amour de Dieu est « inconditionnel », comme on l'entend dire souvent aujourd'hui, on se demande pourquoi Dieu exige qu'on porte notre croix comme une condition de salut, et la mission de Marie corédemptrice, souffrant au pied de la croix, devient, en effet, encombrante.

Père Raphaël du Chazaud

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

COMMUNIQUÉ DE LA MAISON GÉNÉRALICE

Le 4 novembre dernier, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi a publié une « Note doctrinale sur certains titres mariaux qui se réfèrent à la coopération de Marie à l'oeuvre du salut ».

Ce texte, apparemment soucieux de ne pas « obscurcir l'unique médiation salvifique du Christ », enseigne que « l'utilisation du titre de "Corédemptrice" pour définir la coopération de Marie est toujours inopportune », et qu'une « prudence particulière s'impose dans l'application de l'expression "Médiatrice" à Marie ».

Caricaturant, pour mieux s'en démarquer, la terminologie traditionnelle de l'Église, et par ailleurs prolixe en belles considérations sur le rôle maternel de la Vierge, cette « Note » prétend minimiser le rôle confié par Dieu à son Associée dans l'oeuvre de la Rédemption et du salut des âmes : d'une part, on affirme que la très sainte Vierge Marie n'est pas intervenue dans l'acquisition de la grâce ; d'autre part, on estompe presque jusqu'à la négation son rôle universel et nécessaire dans la dispensation des grâces. On ne lui reconnaît plus qu'un vague rôle d'intercession maternelle.

Par ses mises en garde fallacieuses, le Dicastère pour la Doctrine de la Foi « obscurcit » la collaboration unique de Notre-Dame à l'oeuvre du salut. Il découronne la Vierge Marie et insulte la Sagesse divine. Il scandalise enfin tous les chrétiens, intimement heurtés par cette grave atteinte aux grandeurs de leur Mère, et déconcertés qu'on ambitionne de restreindre sa mission auprès de leurs âmes.

Profondément indignés et désireux de réparer publiquement un tel préjudice, les prêtres de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X invitent tous les prêtres amis et les fidèles à se joindre à leur prière, le dimanche 16 novembre. À toutes les messes publiques qu'ils célébreront ce jour-là, ils ajouteront une intention de réparation de l'outrage et du scandale commis. Et chaque messe sera suivie du chant ou de la récitation des litanies de la sainte Vierge et du *Stabat Mater*.

Que par sa médiation puissante, la Vierge Corédemptrice illumine les ténèbres présentes et ravive la foi de ses enfants.

« Père, pardonnez-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font. »

Menzingen, le 11 novembre 2025

Suivent deux articles fort intéressants publiés ces derniers jours sur La Porte Latine, le premier écrit par l'Abbé Cadet, le deuxième par l'Abbé Delmotte.

Le Dicastère pour la Doctrine de la foi rejette le titre marital de « Corédemptrice »

D'après saint Pie X, « parce que Marie l'emporte sur tous en sainteté et en union avec Jésus-Christ et qu'elle a été associée par Jésus-Christ à l'œuvre de la rédemption, elle nous mérite *de congruo*, comme disent les théologiens, ce que Jésus-Christ nous a mérité *de condigno*^[1], et elle est le ministre suprême de la dispensation des grâces^[2] ».

En quelques lignes, le saint Pontife résume ce que l'on peut dire de la participation de la Mère de Dieu à l'œuvre du salut : mériter de manière secondaire les grâces du salut, les dispenser, et cela de manière universelle^[3]. Cette doctrine est très traditionnelle, même si elle est ici exprimée en des termes propres aux théologiens. Elle commence d'être exprimée par les Pères de l'Eglise lorsqu'ils parlent de Marie comme de la « nouvelle Eve^[4] », à la suite de saint Paul qui parlait de Jésus comme du Nouvel Adam (Rm 5 et I Cor 15), pour donner une idée de son rôle unique quoique second dans l'œuvre du salut. A l'Annonciation, Marie a accep-

té que le Verbe se fasse chair ; au pied de la Croix, elle a accepté la Passion, et de ce fait contribué à fournir et offrir la victime du sacrifice.

Notre action de grâces remonte avant tout au Fils de Dieu qui seul a accompli l'acte de s'offrir en sacrifice de valeur infinie. Mais nous sommes redevables à Notre Dame aussi de notre salut, quoiqu'à un titre secondaire. Il faut l'en remercier, elle aussi, et ne pas rendre vain le glaive qui a transpercé son Cœur en rendant la grâce stérile en nous. Il en résulte aussi que c'est par son intercession qu'il faut demander tous les secours divins surnaturels dont nous avons besoin.

Pour exprimer en un mot cette doctrine, les écrivains ecclésiastiques ont depuis longtemps proposé le terme « Corédemptrice », qui a plusieurs fois fait l'objet d'études, de colloques^[5], et de demandes de définitions dogmatiques.

La réponse de Rome est tombée ce mardi 4 novembre via une « Note doctrinale sur certains titres mariaux qui se réfèrent à la coopération de Marie à l'œuvre du salut » intitulée *Mater Populi fidelis*. Ce terme, qui a été employé par plusieurs papes, de Pie XI à Jean-Paul II, est déclaré « toujours inopportun » « pour définir la coopération de Marie ». La raison en est que « lorsqu'une expression nécessite des explications nombreuses et constantes, afin d'éviter qu'elle ne s'écarte d'un sens correct, elle ne rend pas service à la foi du Peuple de Dieu et devient *génante*^[6]. » (n°22)

On est ravi d'apprendre qu'il faut exclure de l'enseignement de l'Eglise des expressions susceptibles d'interprétations fausses. Pourrions-nous à ce propos suggérer une révision – assez complète – du Concile Vatican II ? Les théologiens romains peuvent compter sur une vaste documentation accumulée depuis 60 ans. Mais peut-être y a-t-il des inopportunités plus opportunes que d'autres !

L'explication à apporter est que le rôle de la Sainte Vierge dans la Rédemption ne remplace pas le rôle principal de Jésus Sauveur. Mais les explications proposées par la note du Dicastère pour la Doctrine de la foi, passablement compliquées, caricaturent les enseignements mariaux traditionnels^[7], mettent au conditionnel la valeur méritoire de la compassion de Notre Dame^[8] et escamotent sa portée universelle (n° 67–70).

Il nous reste à suivre l'enseignement du pape Léon, le treizième, selon qui « par la Volonté de Dieu, Marie est l'intermédiaire par laquelle nous est distribué cet immense trésor de grâces accumulé par Dieu, puisque la grâce et la vérité ont été créées par Jésus-Christ ; ainsi, de même qu'on ne peut aller au Père suprême que par le Fils, on ne peut arriver au Christ que par Sa Mère^[9] ».

Abbé Nicolas Cadet FSSPX

Notes de bas de page

1. Les théologiens entendent par mérite *de condigno* le titre strict à recevoir de Dieu une récompense pour une action méritoire. En effet Dieu s'en-

gage à récompenser les bonnes œuvres mues par la charité surnaturelle, proportionnellement à la valeur méritoire de l'œuvre. Le mérite *de congruo* indique que Dieu récompensera, non en vertu de cet engagement et selon cette proportion, mais parce qu'il est convenable qu'une âme dévouée à Lui reçoive ses faveurs.[\[2\]](#)

2. Saint Pie X, encyclique *Ad diem illum laetissimum*, 2 février 1904.[\[3\]](#)
3. Bien sûr, Notre Dame n'a pu mériter les grâces qui l'ont rendue capable de mériter elle-même.[\[4\]](#)
4. Saint Justin, saint Irénée, Tertullien.[\[5\]](#)
5. Jusqu'en l'an de grâces 2025, un colloque en mai à Paris.[\[6\]](#)
6. Faute d'orthographe gênante, ainsi que l'italique, authentiques dans la version du site internet du Vatican, consultée le 5 novembre.[\[7\]](#)
7. Comme si on parlait d'un « dépôt de grâces séparé de Dieu » dont Marie pourrait disposer. Comme si on considérait la Vierge comme « source » elle-même de la grâce (n°45), ou « cause principale de la grâce » (n° 50), ou comme méritant Elle-même sa propre sanctification première (n° 67).[\[8\]](#)
8. En note 37 ; ce point est attribué à quelques théologiens alors qu'il est affirmé par saint Pie X. Mais la parole de François, dans son style synodal inimitable, pèse plus lorsqu'il taxe cette doctrine de *tontería* (12 décembre 2019) ![\[9\]](#)
9. Léon XIII, encyclique *Octobri mense*, 22 septembre 1891.[\[10\]](#)

Marie dépouillée : quand l'œcuménisme tue la Vierge Marie

On ne peut dissocier la Vierge du Rédempteur sans mutiler l'œuvre de Dieu.

Où est l'amour de la vérité, où est la fidélité au Calvaire ? C'est avec une profonde affliction, d'une sainte indignation, que nous lisons le document *Mater Populi Fidelis* du Dicastère pour la doctrine de la foi (DDF). Ce texte, qui se prétend un éclaircissement, s'attaque en réalité à la Très Sainte Vierge, à notre Mère, en lui refusant des titres qui lui ont été décernés par la Foi, par toute la Tradition de l'Église, et sanctionnés par l'enseignement constant de plusieurs papes. Sous couvert de « fidélité » et d'« œcuménisme », il œuvre à l'amoindrissement de la Mère de Dieu.

Des sophismes insoutenables

Le cardinal préfet du DDF justifie la mise à l'écart des titres glorieux de Co-Rédemptrice et de Médiatrice universelle des grâces par trois arguments que l'on doit sévèrement dénoncer.

1. L'atteinte à l'unique médiation du Christ : L'argument principal est que le titre de Co-Rédemptrice pourrait sembler porter atteinte au dogme fondamental qu'"*Il y a un seul médiateur entre Dieu et les hommes : un homme, le Christ Jésus.*"¹ Leur crainte est que le terme Co-Rédemptrice soit interprété comme une égalité de pouvoir ou de dignité entre Marie et le Christ. Mais c'est ignorer profondément la doctrine catholique ! La foi affirme sans hésiter que seul le Christ sauve, mais elle enseigne aussi que Dieu a voulu associer une créature à l'offrande rédemptrice du Christ. Marie ne coopère pas par puissance personnelle et indépendamment du Christ ; mais par amour et offrande. La théologie a toujours précisé que son mérite est de convenance (*de congruo*) et non de justice (*de condigno*) comme celui du Sauveur. Elle obtient « *en convenance ce que Jésus obtient en justice* » (St Pie X), avec une efficacité subordonnée, mais universelle.

Loin de rivaliser, Marie est l'associée dont l'action est condition *sine qua non* de ce rachat.

2. L'inopportunité et la complexité dogmatique :

Le DDF affirme l'inopportunité des titres, car ils seraient trop difficiles à comprendre pour le Peuple de Dieu :

Lorsqu'une expression nécessite des explications nombreuses et constantes, afin d'éviter qu'elle ne s'écarte d'un sens correct, elle ne rend pas service à la foi du Peuple de Dieu et devient gênante.

Cet argument, nouveau dans l'histoire de la théologie, est aussi un aveu de paresse pastorale ! S'il faut exclure de l'enseignement de l'Église les expressions susceptibles d'interprétations fausses, alors la prédication se réduirait à peu de choses. La Sainte Écriture est révélée par Dieu. Et pourtant elle comprend nombreux de passages difficiles à comprendre. Même saint Pierre dit que les textes de saint Paul contiennent des passages obscurs :

Ainsi que notre bien-aimé frère Paul vous l'a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée. C'est ce qu'il fait dans toutes les lettres, où il parle de ces choses ; lettres dans lesquelles il y a certains passages difficiles à comprendre, dont les hommes ignorants et mal affermis tordent le sens, pour leur propre ruine.

2 Pierre 3, 15-16

Avec cet argument du DDF il faudrait alors censurer la Bible ! Au contraire, l'Église n'a jamais eu peur et a toujours enseigné la vérité dans toute sa complexité lumineuse, sans la ramouindrir par simplification trop humaine. Elle a les paroles de la Vie éternelle, celles du Verbe de Dieu ; et ne se soucie pas des paroles de la prudence humaine, trop humaine.

3. La gêne œcuménique :

L'"*effort œcuménique particulier*" est le moteur de cette amputation mariale. Il est clairement exposé que « *le rejet des titres de la Sainte Vierge... trouve son origine dans l'œcuménisme.* »

La dévotion mariale, pour être comprise et enseignée, doit-elle regarder vers les erreurs, les hérésies et les impiétés des non-catholiques ? L'idée que la vérité doive être minimisée pour plaire aux autres est une rupture tragique avec la tradition. C'est aussi une injure cinglante lancée à la face des protestants que l'on juge incapables de recevoir la doctrine catholique dans toute sa plénitude. Ce texte veut nous faire remplacer des glorieux titres par des appellations plus tièdes comme « *Mère du Peuple fidèle* », qui écartent les précisions refusées par les non-catholiques et conviennent même aux musulmans. On sacrifie les gloires de Marie sur l'autel d'un faux œcuménisme !

Au fond du problème : la Rédemption mal comprise

La véritable critique est d'ordre doctrinal : en s'attaquant à Marie Co-Rédemptrice, on révèle une profonde incompréhension du mystère de la Rédemption elle-même.

Méconnaître Marie, c'est méconnaître le Christ

La pleine compréhension du mystère du Christ entraîne la pleine compréhension de la place de Marie dans l'œuvre du salut. La véritable piété mariale jaillit de la

contemplation de l'Incarnation et du Calvaire. Lorsque le DDF met au conditionnel la valeur méritoire de la compassion de Notre Dame et esca-mote sa portée universelle, il ne fait que caricaturer les enseignements traditionnels. Le mystère de Marie est inséparable de celui de son Fils : c'est l'Incarnation qui établit le Médiateur, et la Passion qui réalise sa médiation, avec la participation de Marie par sa compassion. On ne peut dissocier la Vierge du Rédempteur sans mutiler l'œuvre de Dieu.

La méconnaissance du sacrifice de la Messe

De même que ces courants modernistes peinent à saisir et à enseigner que la sainte Messe est un vrai sacrifice — le renouvellement non sanglant du Sacrifice du Christ sur la Croix — de même ils ne peuvent saisir la part qu'y prend Marie. Le Christ est Prêtre et Victime ; Marie, en tant que Co-Rédemptrice, s'unit à Lui. Le Cœur de la Mère

s'offre avec le Cœur du Fils. Si l'on ne voit plus l'immolation du Fils de Dieu, comment peut-on comprendre l'immolation du droit de la Mère sur son Fils pour le salut de l'humanité, tel que l'a enseigné Benoît XV ?

Un pseudo-magistère partial et tronqué

L'article du DDF s'appuie sur une quantité de références au magistère postconciliaire. Or, l'importance de la Co-Rédemption s'était solidement établie depuis plusieurs siècles dans la pensée théologique. On constate et on déplore l'absence ou la quasi-absence des grands noms des théologiens mariaux : saint Louis-Marie Grignon de Montfort et saint Alphonse de Liguori ne sont même pas nommés ; à peine est-il fait mention de saint Bernard. On voit bien là qu'il n'y a pas d'exposé de la Tradition de l'Église, mais une lecture sélective qui cherche à justifier un *a priori* minimaliste et œcuméniste.

La contradiction d'un faux féminisme

Enfin, il faut dénoncer la flagrante contradiction qui réside dans l'air du temps. Ceux-là mêmes qui célèbrent l'égalité entre hommes et femmes, qui placent des femmes à la tête de dicastères, retirent à la Vierge Marie, la plus grande de toutes les femmes, la dignité unique que Dieu lui a conférée ! La Rédemption a été l'œuvre de tout l'homme pour relever tout l'homme. L'Église, en retirant à Marie ses titres de Co-Rédemptrice et de Médiatrice, prive la femme d'un de ses plus grands titres de gloire dans l'histoire du salut.

Notre profession de Marie Co-Rédemptrice et Médiatrice n'est pas une simple thèse ni un objet de débat. Mais, c'est un acte de foi et d'amour, un baiser de reconnaissance déposé sur la main de la Mère qui a tout souffert pour nous. Engageons-nous à chérir, à proclamer et à défendre notre Mère du Ciel, celle seule qui nous fera connaître pleinement Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Notes de bas de page

1 Tm 2, 5[[✉](#)]

[Abbé François Delmotte](#)

FSSPX

Le Calendrier des Messes

La Bonne
Nouvelle de Calédonie 

Prochaines visites du prêtre—<https://laportelatine.org/lieux/paita>

Samedi 29 novembre	de la Sainte Vierge le samedi 4° classe	Confessions 8.00	Messe basse 9.00	CATECHISME 10.00
Dimanche 30 novembre	Premier Dimanche de l'Avent 1° classe	Confessions 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	
Lundi 1^{er} décembre	de la férie, 3° classe		Messe basse 18.00	

Continuation page suivante !

N'hésitez pas à contacter le Père : fsspx.caledonie@gmail.com, ou lors de son séjour au 83 04 14.

- dès maintenant par email à fsspx.caledonie@gmail.com
- ou lors de son séjour (mais pas avant car il n'a pas accès auréseau) par téléphone au 83 04 14.

Pour aider la chapelle: **FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X - SECTION NC, BP 583, 98890 PAITA**

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE	CENTRE FINANCIER DE NOUMEA
14158	01022	0002821Z051	46	

IBAN: FR14 1415 8010 2200 0282 1Z05 146 BIC: CEFNNCN1 Demandez au Père votre reçu fiscal !

CENTRE FINANCIER OPTNC - 7 RUE EUGENE PORCHERON - 98899 NOUMEA CEDEX

Le Calendrier des Messes

La Bonne
Nouvelle de Calédonie 

Prochaines visites du prêtre—<https://laportelatine.org/lieux/paita>

Dimanche 21 décembre	Quatrième Dimanche de l'Avent 1 ^o classe	Confessions 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	
Lundi 22	de la férie, 3 ^o classe	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	
Mardi 23	de la férie, 3 ^o classe	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	
Mercredi 24	Vigile de la Nativité, 1 ^{ere} cl.		Messe basse 8.00	Vigile & Con- fessions 23.00
Jeudi 25	Nativité de Notre-Seigneur, 1^{ere} cl.		Messes : 0.00 8.15 9.00	MESSE DE MI- NUIT
Vendredi 26	Saint Etienne, Premier Martyr, 2 ^e cl.	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	
Samedi 27	Saint Jean l'Évangéliste, 2 ^e cl.	Confessions 8.00	Messe basse 9.00	CATECHISME 10.00
Dimanche 28	Dimanche dans l'Octave de Noël, 2 ^e cl. Commémoration des Saints Innocents	Confessions 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	
Lundi 29	dans l'Octave de Noël, 2 ^e cl. Comm. St Thomas Beckett, Evêque et Martyr	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	
Mardi 30	dans l'Octave de Noël, 2 ^e cl.	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	
Mercredi 31 décembre	Dans l'Octave de Noël, 2 ^e cl. Comm. de St Sylvestre, Pape & Martyr	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	Chant du <i>Te Deum</i> pour l'Indulgence plénière.
Jeudi 1 ^{er} janvier	Octave de la Nativité du Seigneur	Confessions 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	Bénédiction du T.S.S et <i>Veni Creator</i>
Vendredi 2	de la férie, 4 ^e cl. <i>Premier vendredi du mois</i>	Confessions 17.30	Messe basse 18.00	Bénédiction du T.S.S
Samedi 3	de la Sainte Vierge au samedi, 4 ^e cl. <i>Premier samedi du mois</i>	Confessions 17.30	Messe basse 9.00	CATECHISME 10.00
Dimanche 4	Saint Nom de Jésus, 2^e cl.	Confessions 8.00	MESSE CHANTEE 9.00	

Pour aider la chapelle: **FRATERNITE SACERDOTALE SAINT PIE X - SECTION NC, BP 583, 98890 PAITA**

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° DE COMPTE	CLE	CENTRE FINANCIER DE NOUMEA
14158	01022	0002821Z051	46	

IBAN: FR14 1415 8010 2200 0282 1Z05 146 BIC: CEFNNCN1 **Demandez au Père votre reçu fiscal !**

CENTRE FINANCIER OPTNC - 7 RUE EUGENE PORCHERON - 98899 NOUMEA CEDEX